Réponse à la proposition 4.2.3

Le présent texte se veut être une réponse à la récente proposition 4.2.3 en vue du congrès du 19 et 20 septembre 2015 concernant le remplacement du Conseil Central (CC) par une version révisée de sa forme précédente, soit le Conseil de Coordination réformé (CoCo réformé) et du texte de réflexion qui l’accompagne.

 Au sujet du CC, on nous dit que son apparition était nécessaire pour intégrer les associations locales au travail des comités et conseils nationaux. Dans les faits, la plus grande critique adressée au CoCo était son manque de transparence et l’adoption de certaines propositions parfois politiques. Maintenant qu’on nous propose de revenir à cette instance, il est primordial de trouver des mécanismes concrets pour enrayer le problème.

Un problème récurrent du milieu militant étudiant est que la rapidité avec laquelle les militant-es viennent et vont peut les dépourvoir des références historiques pour juger les situations actuelles. Afin d’éviter de répéter certaines erreurs du passé, il est pertinent, dans un contexte où l’on tente de refaçonner le Conseil Central, de revenir aux raisons qui ont poussé à sa création. Initialement, l’idée d’une instance intermédiaire avait comme objectif d’arrimer les décisions du congrès aux réalités des différents comités de l’ASSÉ. À notre sens, la problématique principale de l’ancien Conseil de Coordination, composé uniquement de l’équipe nationale, était qu’on y prenait des décisions relevant du politique plus que de la logistique (c’est-à-dire de particularités propres aux différents comités qu’aucune association membre ne discute en assemblée générale) et que le cas échéant, rien n’offrait un droit de regard aux associations membres pour qui le CoCo apparaissait comme une instance obscure et hermétique. Selon nous, les enjeux politiques doivent être traités par les associations membres en Congrès. Le passage du Conseil de Coordination au Conseil Central avait pour but de régler cette problématique en invitant les associations membres à participer en leur offrant droit de parole, vote et proposition ainsi qu’en ajustant le quorum en fonction de ces nouveaux participants.

L'exécutif national, dans son texte de réflexion, tente de souligner un nombre de problématiques rattachées à ce Conseil Central. Ce que nous en comprenons est que l'instance se retrouve aux prises avec un manque de participation, une représentation inégale pour les associations présentes par vidéo-conférence vis-à-vis des délégations présentes en personne et une confusion en ce qui concerne la redevabilité de l’instance et de son rôle. Ce ne sont pas les seules problématiques liées au CC: comme cette instance traite toujours de questions de nature politique, lorsque les associations membres participent activement (à cause d’un débat de nature politique), l’instance agit comme un micro-congrès privilégiant les associations basées à Montréal ainsi que les décisions parfois prises à l’avance par le conseil exécutif national. Il semble donc que cette instance ajoute un nouveau palier de décision, cette fois plutôt dédiée au *rubberstamping*. Ces facteurs entourent d’un flou le rôle de l’instance et peuvent expliquer la participation anémique au Conseil Central.

 Le changement proposé par l’exécutif national est une transition vers un Conseil de Coordination réformé qui mènerait à un transfert du droit de vote des associations membres aux comités de l’équipe nationale. Celle-ci redeviendrait ainsi la base de l’instance intermédiaire, ce qui serait en fait un recul plutôt qu’un progrès puisque, sans tentative supplémentaire de dépolitiser l’instance intermédiaire, cela ferait en sorte que des enjeux politiques seraient éventuellement de nouveau traités par l’équipe nationale, et non pas par les associations membres. Décider de ce qui relève du politique ou non est en soi politique, et le politique, si l’on veut une organisation basée sur la démocratie directe, doit autant que possible être mis à disposition égale devant l’ensemble des membres de l’ASSÉ.

Aussi, si le problème soulevé dans le texte de réflexion sur la participation faible des associations membres sur le CC est pertinent, le nouveau système proposé qui rend la participation des associations membres facultatives et qui n’apporte pas de solution concrète au problème de la participation à double vitesse entre la présence physique et en vidéo-conférence serait plus néfaste à la participation des associations membres sur l'instance intermédiaire que bénéfique.

Il ne faut pas s’y méprendre: malgré la critique, nous croyons que les commentaires sur les problèmes du fonctionnement du présent CC sont pertinents et qu’une bonne partie des pistes de solutions apportées (telle que l’idée de diffuser plus largement les activités de l’instance intermédiaire sur ASSÉ-Support ou celle de définir plus concrètement la séparation des mandats du congrès et de l’instance intermédiaire et le rôle de ceux-ci) sont tout à fait souhaitables. Nous croyons tout simplement qu’il existe d’autres alternatives qui permettraient de régler les problèmes du CC tout en gardant les questions possiblement politiques entre les mains des associations membres. Voici quelques suggestions sur lesquelles nous nous sommes penché-es.

**Démocratisation de l’instance intermédiaire**

Que l’on garde le CC dans sa présente forme ou que l’on revienne à un CoCo où les associations peuvent participer, une chose est certaine : une plus grande participation des associations membres est synonyme de démocratisation de l’instance et doit être favorisée au maximum. Non seulement une plus grande diffusion des activités de l’instance (sur ASSÉ-Support ou sur un forum interne qui favoriserait la communication) telle que proposée par l’exécutif national est nécessaire, mais une solution au problème apporté par la vidéo-conférence l’est tout autant, bien qu’à ce niveau le problème soit complexe et difficile à (complètement) régler. À ce sujet nous ne possédons pas de « solution miracle » et ne pouvons que lancer des pistes de réflexion peu substantielles, mais nécessaires: une rotation du lieu de la rencontre, bien que ne réglant pas le problème, permettrait une alternance du rôle de la présence en vidéo-conférence. Sinon, des rencontres de l’instance intermédiaire qui se dérouleraient uniquement sur Internet (via Skype ou tout autre programme plus efficace et plus adapté à la situation) pourraient aussi être une solution.

**Le Conseil de Coordination réformé, mais avec un «veto» des associations membres**

Cette autre solution n’est pas si différente de celle proposée par l’exécutif national. En effet, si toutes les questions d’ordre politique sont traitées par les associations membres en congrès et que l’instance intermédiaire ne sert qu’à traiter des questions logistiques, nous n’avons pas de problème à ce que l’instance intermédiaire soit composée essentiellement de l’équipe nationale. Définir davantage les mandats de l’instance intermédiaire et ceux du congrès comme l’exécutif national le propose mettrait a priori fin au problème. Malheureusement, celui-ci ne serait en fait pas entièrement réglé puisque la ligne peut être fine entre les questions traitant du politique et celles traitant de la logistique. Ce qui est politique et ce qui ne l’est pas peut être subjectif (ou encore les questions logistiques peuvent indirectement être politiques). De plus, comme le principal problème du conseil de coordination précédent était le manque de transparence, il faudrait un mécanisme de contrôle pour les associations étudiantes. C’est pourquoi il revient d’abord et avant tout aux membres de l’ASSÉ de décider ce qui est politique et ce qui ne l’est pas. L’idée serait donc de retenir les changements proposés par l’exécutif national, mais de permettre aux associations membres, dans les cas où celles-ci éprouvent un malaise face à une proposition traitée en CoCo réformé, de pouvoir mettre en dépôt ces propositions afin qu’elles soient plutôt traitées en congrès, par les associations membres. Concrètement, il faudrait donc rajouter à l’instance une nouvelle proposition de mise en dépôt qui ne serait traitée que par les associations membres et où seules celles-ci ont le droit de vote et qui requerrait le tiers afin d’être adopté.

Nous croyons que l’avenir de l’instance intermédiaire est un enjeu important et nous invitons les membres de l’ASSÉ à se pencher sur ces enjeux et à poursuivre les réflexions avancées par ce texte et par celui de l’exécutif national.

Laurent Hotte

Alexandre Lamont

Thierry Beauvais Gentile

Chanel Fortin